

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

29 JUIN 2021

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 29 JUIN 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet "Place aux jeunes"»	4
1.2	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Finale en futsal pour le représentant belge à l'Europe»	5
1.3	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Stratégie de développement du kayak en Fédération Wallonie-Bruxelles»	6
1.4	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Absence de finale de championnat de Belgique en handball»	7
1.5	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Danger du jeu de tête au football chez les enfants»	7
1.6	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquences sportives des dernières décisions du Comité de concertation (Codeco)»	8
1.7	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Étude du SROI (Social Return On Investment), l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), l'Union des associations européennes de football (UEFA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant l'apport du football amateur à l'économie belge»	10
1.8	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Futur pôle sportif multidisciplinaire»	12
1.9	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Difficile statut d'arbitre au sein du foot amateur»	13
1.10	Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de Bingoal Ladies et promotion du sport féminin»	15
1.11	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accueil des personnes réfugiées ou apatrides par les établissements d'enseignement»	16

1.12 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plagiat dans les établissements d'enseignement supérieur» 17

2 Ordre des travaux **18**

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 18h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet “Place aux jeunes”»

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, depuis l’année dernière, la province du Brabant wallon organise une série d’activités estivales à caractère culturel ou d’animation de la jeunesse. Aujourd’hui, après cette période difficile synonyme de suspension des cours, fermetures ou encore interdiction de voyage, on comprend aisément combien ces activités sont attendues par les jeunes.

Pour l’organisation pratique, la province consulte les communes qui déposent des projets avec l’aide des associations locales. Jusqu’alors, chaque euro investi dans ces activités par une commune était suivi d’un investissement similaire de la part du Brabant wallon. Malheureusement, avec la reprise du financement des zones de secours, la province en question n’a plus les mêmes moyens et elle a donc divisé son budget par trois.

Ce projet ne constitue-t-il pas une initiative intéressante selon vous? Le cas échéant, seriez-vous prête à épauler communes et province dans le financement de ces activités afin de permettre leur maintien au niveau de l’année dernière? L’opération a toujours rencontré un réel succès et devrait selon moi faire école à l’échelle de Wallonie.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vais commencer par une considération d’ordre général. Il est certain que la crise sanitaire a eu une incidence durable sur nos jeunes et les liens sociaux essentiels qui contribuent à leur développement et leur bien-être. Je suis sensible à cette question et prends la pleine mesure des effets que la Covid-19 a pu avoir sur la jeu-

nesse. Je profite de votre question pour saluer l’initiative menée par la province du Brabant wallon. Je suis convaincue qu’elle constituera une véritable bouffée d’air frais pour la jeunesse brabançonne.

Je rappelle l’existence, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de dispositifs pérennes destinés à favoriser les rencontres et les échanges entre jeunes, ainsi que la participation de ceux-ci à la vie locale. Évoquons les soutiens prévus dans le cadre de la circulaire «Soutiens aux projets jeunes» ou l’appel à projets visant la participation des jeunes aux politiques locales de jeunesse. Cet appel à projets soutient des initiatives locales reposant sur un processus de concertation entre les responsables communaux et les acteurs locaux de la jeunesse et/ou les jeunes. Je rappelle également le protocole de lutte contre le décrochage social et scolaire qui a permis aux associations de jeunesse de continuer à soutenir les jeunes à une époque où les activités de jeunesse n’étaient pas autorisées.

Ce protocole n’a aujourd’hui plus de raison d’être, puisque les activités de jeunesse ont d’abord repris en groupe de 50 le 9 juin, puis par groupes de 100 le 25 juin dernier.

Concernant toujours le soutien aux associations de jeunesse lors de la crise, 3,7 millions d’euros ont été débloqués, dont 700 000 euros pour les centres de rencontres et d’hébergement (CRH), 1,5 million d’euros en montant supplémentaire pour ces mêmes centres et 1,5 million d’euros pour le reste du secteur. Des moyens supplémentaires ont également pu être débloqués pour la jeunesse lors de l’ajustement budgétaire 2021 dont nous discutons ce matin en commission. Ainsi, 200 000 euros financeront un projet de promotion de la parole des jeunes: il s’agit des Assises de la jeunesse, lancées à Namur samedi dernier. Ce projet nous permettra notamment de mettre sur pied une conférence interministérielle (CIM) Jeunesse lors de laquelle les revendications des jeunes seront abordées.

En outre, une enveloppe de 200 000 euros a été allouée au financement d’un appel à projets pour des actions de valorisation du secteur de la jeunesse. Enfin, 3 millions d’euros ont été débloqués pour un plan de relance de la jeunesse qui permettra de financer des projets jusqu’à hauteur de 10 000 euros. Nous avons eu l’occasion d’aborder ces différents budgets ce matin lors des discussions sur l’ajustement budgétaire. Les initiatives que je viens d’évoquer permettront d’aider la jeunesse francophone à tourner la page de cette crise. Elles viendront en complément de mesures prises à d’autres niveaux et que nous saluons bien évidemment.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, j’ai eu hier l’occasion d’évoquer un certain nombre de réinvestissements devant le ministre du Budget, notamment dans le secteur dont vous êtes chargée, et je vous en félicite. Ils tomberont à

point nommé, particulièrement les 3 millions visant favoriser un plan de relance dans le secteur de la jeunesse. Comme vous, je vois d'un très bon œil ces activités co-organisées par la province du Brabant wallon. Je regrette profondément qu'une charge du niveau fédéral sur le financement des zones de secours empêche le déploiement d'une politique de la jeunesse qui avait pourtant rencontré un vif succès. Si chaque niveau de pouvoir assumait sa responsabilité, y compris financière, nous n'en serions pas là aujourd'hui. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je m'étais adressé à vous. Je me réjouis des initiatives nouvelles pour la jeunesse et suis malheureusement un peu plus circonspect en ce qui concerne ces belles activités organisées dans le Brabant wallon. Elles vont souffrir de cette nouvelle charge pesant sur les provinces.

1.2 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Finale en futsal pour le représentant belge à l'Europe»

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, après l'absence de finale du championnat de Belgique de handball entre Visé et Bocholt et le curieux dénouement du championnat de basket féminin sur lequel je vous ai déjà interrogée, aujourd'hui, le futsal est concerné. La désignation du représentant belge au niveau des compétitions européennes devait se jouer lors d'un test-match entre Charleroi et Gooik. Charleroi est le tenant du titre de la saison 2019-2020. Gooik est, quant à lui, le leader du défunt championnat, mais n'a pas été au bout du premier tour.

Si la décision avait été prise en suivant les règles de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), les Carolorégiens auraient dû rester les représentants européens. Mais si la décision doit être prise selon le coefficient de l'Union des associations européennes de football (UEFA), c'est Gooik qui aurait pu légitimement prétendre à cet honneur.

Finalement, l'URBSFA et l'UEFA ont opté pour départager les deux clubs en organisant leur rencontre, avec un premier match prévu le 26 juillet. L'administrateur délégué du club Futsal Team de Charleroi, Aldo Troiani, dénonce quant à lui «une aberration». Il ajoute: «Je n'ai pas envie de me lancer dans une guerre avec Gooik ou la Fédération. Mais il faudra, un jour, un vrai règlement qui soit le même toutes les années. On me prévient un mois seulement avant ce projet. C'est trop

court. Je n'aurai pas le nombre de joueurs nécessaires pour participer à cet ultime match».

Si nous sommes dans des circonstances exceptionnelles liées à la Covid, nous sommes une fois encore confrontés à des règlements contradictoires et à une décision subjective et arbitrale mettant en difficulté un club qui pouvait légitimement espérer poursuivre sa carrière sportive au niveau européen. N'est-ce pas l'occasion, maintenant que les effets majeurs de la Covid semblent derrière nous, d'entreprendre une réelle concertation avec les fédérations et l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) pour mettre sur pied un règlement identique pour toutes les disciplines et éviter ce ressenti d'injustice vécu par les Castors pour le basket féminin, qui l'est ici pour le futsal, et qui le sera pour le handball comme vous le verrez dans la question suivante. Je vous invite à prendre en considération ce problème et à l'évoquer avec les différentes fédérations concernées.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon administration a eu des contacts avec l'URBSFA. En effet, il lui appartient de déterminer la base sur laquelle est attribué le premier ticket octroyé à la Belgique pour les compétitions européennes de futsal, en l'occurrence la Ligue des Champions de futsal de l'UEFA qui n'impose aucune règle aux fédérations nationales pour déterminer l'attribution d'un ticket européen à un club.

Comme il s'agit d'un cas non prévu par le règlement fédéral, en effet, jamais une saison ou un championnat de futsal n'a dû être annulé auparavant, il était impératif de déterminer la base sur laquelle le ticket pour la Ligue des Champions de futsal de l'UEFA 2021-2022 pourrait être attribué. Au vu de la situation exceptionnelle et de la demande initiale de l'UEFA de communiquer le nom du participant belge avant le 7 juin 2021, l'URBSFA a pris contact avec la fédération européenne en demandant le report de la date limite pour communiquer le nom du participant à la Ligue des Champions de futsal de l'UEFA 2021-2022.

M. André Antoine (cdH). – Ma question et votre réponse, Madame la Ministre, attestent à suffisance de l'intérêt de mener cette concertation puisque le règlement ne prévoyait rien. C'était donc à l'URBSFA de convenir des modalités. Celles-ci, particulièrement injustes, ont été transmises in extremis aux deux clubs. J'espère que cela ne se reproduira plus et que, sereinement, sous votre impulsion ou pour le moins celle de votre administration, des initiatives seront prises pour que le verdict sportif d'une saison soit réglé de manière beaucoup plus équitable.

1.3 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Stratégie de développement du kayak en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (cdH). – Il faut remonter au siècle dernier pour retrouver la trace de kayakistes belges capables de rivaliser avec les meilleurs mondiaux. Souvenons-nous de notre compatriote Jean-Pierre Burny, qui s'était classé quatrième aux Jeux olympiques (JO) de Munich en 1972.

Cette année, Hermien Peters et Lize Broekx possèdent déjà leur billet pour les JO grâce à leur quatrième place aux championnats du monde de Szeged en 2019. Jeudi dernier, Artuur Peters a rejoint sa sœur en remportant la régata qualificative européenne, toujours en Hongrie. «Avec ces trois qualifications, nous pouvons en effet nous montrer satisfaits», a déclaré Maarten De Wilde, le directeur technique de la fédération flamande de canoë-kayak. Nous pouvons nous réjouir de ces succès pour le kayak belge. Cependant, nous devons aussi nous interroger sur le versant francophone de cette discipline, sur laquelle l'empreinte wallonne est indispensable en raison de l'attractivité de nos cours d'eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Maxime Richard occupe le poste de coordonnateur au sein de la direction technique de la Fédération francophone de canoë. J'avais eu l'honneur, voici dix ans, de signer son contrat de sportif de haut niveau. Durant sa carrière sportive, Maxime Richard a décroché quatre titres de champion du monde en descente, en sprint et en classique. En course en ligne, il s'est également classé treizième sur 200 mètres aux JO de Londres. Sa connaissance du sport de haut niveau sera, sans nul doute, un atout déterminant dans sa mission consistant à élargir la base d'athlètes francophones et à améliorer les performances des sportifs sous statut. Enfin, il aura également à charge d'accroître la visibilité du kayak en Wallonie et à Bruxelles.

Madame la Ministre, pour que ce sportif renommé puisse mener à bien cette exaltante mission, de quels moyens financiers, techniques et humains disposera-t-il au sein de sa fédération, qui bénéficie du soutien de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS)? Quels sont les objectifs et les ambitions repris dans le contrat-programme conclu entre votre administration et la Fédération francophone de canoë? Quel en sera le budget pluriannuel?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Maxime Richard a été sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant plus de dix ans. Grâce au système mis sur pied par la cellule «Projet de vie» de mon administration, nous avons soutenu sa reconversion au titre de coordinateur technique de la Fédération francophone de canoë. Son expérience et sa riche expertise seront dorénavant au service du développement de la fédération, de l'épanouissement de ses élites sportives et de l'émergence des talents de demain.

Outre cette subvention, le plan-programme de la Fédération francophone de canoë a été augmenté pour assurer le suivi des sportifs sous statut, sous forme de stages et de compétitions. Il comprend également des actions de promotion, de recrutement et de détection. En 2018, un montant de 35 000 euros a essentiellement été consacré à la préparation de Maxime Richard. En 2019, ce montant a été augmenté de 10 000 euros, avant d'atteindre 61 000 euros en 2020. Depuis janvier 2021, la Fédération francophone de canoë est soutenue à hauteur de 95 500 euros.

Maxime Richard a pour mission de poursuivre les efforts déployés pour soutenir les jeunes en descente de rivière, tout en leur apportant son expertise pour les amener à performer au plus haut niveau lors des championnats d'Europe et des championnats du monde. Il doit aussi redynamiser et développer les deux disciplines olympiques que sont le kayak en ligne et le slalom en vue des JO de Los Angeles en 2028.

Un autre objectif est également de consolider la base de la pyramide de talents par des activités de recrutement, de détection et de promotion. Dans ce cadre, je vous rappelle, Monsieur le Député, que j'ai dégagé une nouvelle enveloppe de 2,4 millions d'euros, destinée à toutes les fédérations sportives, visant à porter le montant consacré à l'amélioration de la détection et de l'encadrement des jeunes talents sportifs à 3,6 millions d'euros. En collaboration avec la cellule «Projet de vie», Maxime Richard poursuit également sa formation d'entraîneur et de directeur technique.

M. André Antoine (cdH). – Après des années particulièrement glorieuses avec Jean-Pierre Burny et Maxime Richard, le kayak francophone pouvait craindre une période plus difficile. Cependant, la désignation de ce dernier au poste de coordonnateur technique, ainsi que les moyens mis à la disposition de sa fédération par l'ADEPS sont des perspectives très encourageantes. Connaissant bien Maxime Richard, je ne doute pas de l'enthousiasme avec lequel il abordera sa nouvelle fonction. J'espère que sa désignation renforcera la pyramide de talents de la Fédération francophone de canoë, pour que ce sport ne prenne pas l'eau,

sans mauvais jeu de mots, et retrouve ses succès d'antan.

1.4 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Absence de finale de championnat de Belgique en handball»

M. André Antoine (cdH). – Le championnat de Belgique de handball s'est terminé de manière quelque peu curieuse. Alors que chacun attendait le match entre le Handball Club Visé Basse Meuse et sa bête noire, le *Handbal Achilles Bocholt*, cette rencontre n'a pas eu lieu. En début de semaine, le club de Visé a appliqué le règlement et tous attendaient un report en semaine ou au week-end suivant. Dans sa première communication, la fédération laissait déjà sous-entendre qu'il était possible que le match n'ait pas lieu.

Il est incontestable que la santé doit constituer la priorité de tous. Pourquoi, dès lors, avoir organisé un championnat sur un coin de table et impliquant de nombreux frais supplémentaires à la charge des clubs? La probabilité d'avoir des cas de Covid-19 dans un club était tout de même grande. N'aurait-il pas fallu prévoir, dès le départ, que la finale ne serait pas jouée si trop de joueurs étaient testés positifs ou indisponibles? Certes, les questions sont nombreuses et les enjeux décisifs, mais nous pouvons une nouvelle fois craindre que l'Union royale belge de handball ne retienne ce qui l'arrange le mieux avec des arguments assez discutables ou peu expliqués.

Un scénario similaire s'est déroulé dans d'autres fédérations. C'est pourquoi j'aimerais vous suggérer, Madame la Ministre, de nouer, dans une période plus sereine, les contacts nécessaires avec les fédérations afin d'établir au préalable un règlement particulier applicable en cas de nouvelle pandémie ou si les variants devaient de nouveau avoir une incidence sur nos compétitions sportives, afin de concilier justice et équité sportives avec les impératifs sanitaires. J'imagine que votre réponse rejoindra celle que vous m'avez fournie tout à l'heure au sujet du futsal.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – C'est dans un souci de précaution que le comité exécutif paritaire de l'Union royale belge de handball a finalement décidé de ne pas organiser la finale qui devait se dérouler le samedi 5 juin. En raison de cas de Covid-19, le club de

Visé a demandé le report du match, comme le règlement le permet lorsqu'il y a plus de trois cas.

À la suite d'une réunion du comité exécutif, celui-ci a décidé que la finale ne serait pas jouée. Lors de la réunion du comité, plusieurs options ont été analysées, dont celle d'un report d'une semaine, mais cela n'a pas été jugé réalisable au regard notamment des dispositions prises par les clubs vis-à-vis des joueurs.

En tant que ministre des Sports, il ne m'appartient pas d'interférer dans les aspects sportifs des fédérations. Toutefois, dans le contexte sanitaire que nous connaissons, il convient de souligner que la santé des joueurs est encore plus importante que l'aspect sportif. À l'exception d'un match reporté, le reste du championnat s'est déroulé normalement jusqu'à ce que l'on apprenne que le coronavirus avait touché le Handball Club Visé Basse Meuse, avec cinq cas positifs dans le noyau des joueurs et dans le *staff*. Entre-temps, le Sporting Pelt a également annoncé qu'il comptait des cas positifs et qu'il ne jouerait pas la petite finale cette année.

M. André Antoine (cdH). – Pour avoir occupé cette fonction, je mesure bien l'étendue de votre rôle vis-à-vis des fédérations sportives, Madame la Ministre. Mais je peux aussi confirmer qu'il y a, dans certaines fédérations, des enjeux et des querelles intestines qui sont parfois difficiles à expliquer et qui peuvent parfois biaiser certaines activités ou, en tout cas, influencer le verdict final.

J'espère que nous n'aurons plus à revivre des situations similaires. Vous pourriez toutefois mandater l'Association interfédérale du sport francophone pour tenter de régler ce problème, tout en respectant l'éthique sportive et en conciliant santé et justice dans les différentes disciplines concernées.

1.5 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Danger du jeu de tête au football chez les enfants»

M. André Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je souhaite désormais aborder un sujet plus grave et plus sérieux.

En début d'année 2020, les fédérations anglaise, écossaise et irlandaise de football ont déclaré dans un communiqué que les jeunes de moins de 12 ans doivent éviter le jeu de tête lors des entraînements. La fédération anglaise de football a également précisé que le jeu de tête – pour les catégories entre 12 ans et 16 ans – ne peut être

introduit à l'entraînement que de façon progressive, avec des ballons qui sont de taille adaptée et qui ne sont pas excessivement gonflés. Pour les matchs, en revanche, vu la faible occurrence de ce type de phase de jeu, aucune règle particulière n'est prise. Cette mesure fait suite à la publication en octobre 2019 d'une étude de l'Université de Glasgow. Cette étude menée sur d'anciens footballeurs écossais a mis en évidence qu'ils avaient 3,5 fois plus de risques de développer une maladie neurodégénérative que la moyenne.

Récemment, sur le plateau de l'émission «*C'est pas tous les jours dimanche*», Steven Laureys, professeur de neurologie à l'Université de Liège (ULiège), a confirmé l'étude de l'Université de Glasgow. Il a expliqué que les neurones du cerveau sont fortement impactés après un «jeu de tête» ou un duel «musclé» contre l'adversaire.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse vis-à-vis des conclusions de ces différentes études et expertises? Comptez-vous sensibiliser l'Association des clubs francophones de football (ACFF) pour attirer son attention sur le verdict de ces études et l'amener à prendre un certain nombre de mesures? Il s'agit d'adapter les entraînements pour les jeunes, en leur évitant de jouer de la tête dans de mauvaises conditions sur des ballons trop gonflés, et ainsi de veiller la santé physique des jeunes joueurs jusqu'à 12 ans.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mon administration, les fédérations sportives reconnues et moi-même sommes bien conscients de ce problème. Au début de mon mandat, j'ai d'ailleurs pris l'initiative de rencontrer le professeur de neurologie Steven Laureys à ce sujet. Nous veillons et continuerons à veiller à un encadrement professionnel des activités sportives afin de limiter les risques liés à la santé. Nous avons d'ailleurs eu des échanges nombreux et réguliers avec le département «*Health and Performance*» de la *Royal Belgian Football Association* (RBFA) et de l'*Union of European Football Associations* (UEFA) sur les différentes thématiques liées à la santé.

Pour prévenir un maximum les risques de commotion, l'ACFF propose un style de jeu basé sur la circulation de la balle par un jeu de passes au sol. Dans la même optique, elle a intégré de nouveaux formats de jeu: deux contre deux pour les U6, trois contre trois pour les U7, cinq contre cinq pour les U8 et les U9, en privilégiant quasiment toujours le jeu de balle au sol, sachant que la taille et le poids du ballon ont été adaptés à l'âge des enfants. La même logique est suivie pour les rentrées en touche ou les relances des gardiens.

La communication autour de ce sujet est assurée par la diffusion d'un guide pédagogique et

par la transmission de consignes à l'ensemble des entraîneurs, bannissant tout entraînement spécifique du jeu de tête.

Pour conclure, les commotions cérébrales et les microtraumas au niveau de la tête peuvent entraîner des maladies neurodégénératives. C'est une réalité non négligeable dans le monde du sport. La prévention est capitale. J'ai demandé à mes services de solliciter plusieurs experts afin de réitérer un message de prévention à travers les commissions médicales des fédérations et de relayer massivement ces informations vers les clubs, entraîneurs et arbitres.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je constate que vous avez bien compris l'enjeu des résultats de ces études et que vous les avez auprès de l'ACFF. Je prends note, avec satisfaction, de votre volonté d'élaborer un nouveau vade-mecum à destination des clubs. Je vous invite à le transmettre, en collaboration avec Mme Désir, aux établissements scolaires, parce que le sport-étude et les compétitions intrascolaires nécessitent également une mise en garde.

Pour avoir eu deux fils, dont l'un qui continue à jouer au football, je mesure bien le nombre d'accidents et de blessures que les jeunes peuvent subir. En outre, les accidents neurologiques sont évidemment bien plus graves. Je ne peux donc que me féliciter de vous voir partager les résultats de cette étude et de vous voir les relayer au mieux auprès de l'ACFF. Reste désormais le monde scolaire qui, lui aussi, doit être sensibilisé à cette problématique.

1.6 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquences sportives des dernières décisions du Comité de concertation (Codeco)»

M. André Antoine (cdH). – Le Comité de concertation (Codeco) va encore se réunir prochainement, alors que des zones d'ombre persistent pour les sportifs. Par exemple, le Codeco a longtemps interdit l'accès aux vestiaires, mais devrait de nouveau l'autoriser. De même, certaines jauges de limitation de la présence du public dans les stades restent en vigueur.

Madame la Ministre, quand allons-nous revenir définitivement à la normale? Faudra-t-il encore préparer la rentrée sportive du mois d'août en respectant certaines mesures préventives? Si oui, lesquelles? Vos réponses à ces questions seront très importantes pour le monde sportif.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Toutes les activités sportives, tant pour les entraînements que pour les compétitions amateurs, ont pu reprendre depuis le 9 juin. Je m'en réjouis. Les mesures spécifiques à cette reprise ont été clairement explicitées dans le protocole des activités physiques et sportives. Plusieurs tableaux synthétiques ont été diffusés. Différentes réunions ont par ailleurs été organisées avec les fédérations sportives, dont la dernière vendredi dernier.

Monsieur le Député, permettez-moi de synthétiser les mesures pour les activités physiques et sportives. Les pratiques *indoor* et *outdoor* sont possibles. Les piscines sont ouvertes, sans restriction d'âge ou de discipline. Pour les entraînements ou les stages, la taille des groupes est fixée à 100 personnes, encadrants non compris, jusqu'au 29 juillet; par la suite, la jauge passera à 200 personnes.

Lors d'activités *indoor*, le public doit être assis, porter un masque et respecter les distances sociales. La jauge est fixée à un maximum de 2 000 personnes jusqu'au 29 juillet et passera à 3 000 dès le 30 juillet. En *outdoor*, jusqu'au 29 juillet, la jauge est fixée à 2 000 personnes, y compris pour les retransmissions des rencontres des Diabes. À partir du 30 juillet, le nombre maximum passera à 5 000 personnes. Bien évidemment, les autorisations communales sont toujours indispensables et la capacité d'accueil peut être utilisée à 100 % tant qu'elle respecte les limites des jauges fixées.

Les vestiaires et les douches sont désormais accessibles. À cet égard, en concertation avec les fédérations, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF), l'Association des établissements sportifs (AES) et l'ADEPS, j'ai relayé des recommandations pour leur utilisation la semaine dernière. En effet, il s'agit de lieux de promiscuité par excellence où la transpiration, la ventilation pulmonaire et les vapeurs d'eau peuvent faciliter une éventuelle contamination. Une gestion de bon sens doit être appliquée. Par conséquent, je préconise plusieurs mesures dans les douches et vestiaires: assurer une ventilation maximale et régulière en permanence; disposer de gel désinfectant ou de spray désinfectant; respecter une distance d'un mètre et demi entre les personnes; réduire le temps de présence dans les vestiaires et sous les douches au strict minimum; ne pas organiser de briefing ou de débriefing au sein des vestiaires; prohiber la consommation d'alcool et modérer les gestes de célébrations.

En outre, dans de nombreuses infrastructures, les douches n'ont pas été utilisées depuis parfois plusieurs mois. L'eau stagnante dans les canalisations peut entraîner l'apparition d'une bactérie, la

légionella. Cette dernière peut provoquer la légionellose qui s'acquiert par l'inhalation de microgouttelettes d'eau. Cette maladie provoque des infections respiratoires qui peuvent se révéler graves. J'ai recommandé aux propriétaires et gestionnaires d'infrastructures sportives de procéder, avant d'ouvrir les douches au public, à une purge des canalisations. Il suffit de faire couler l'eau à plus de 65° pendant cinq minutes minimum. À cette température, la bactérie est détruite. Il est aussi possible et conseillé de faire analyser un échantillon par un laboratoire accrédité ou agréé à la suite de cette opération.

J'en viens maintenant aux moyens obtenus. La première aide d'urgence qui a permis de soutenir 528 bénéficiaires et qui s'élevait à 1 777 510 euros a été engagée à 100 %. Le taux de liquidation est de 95 %; quelques bénéficiaires doivent encore être finalisés pour 93 413,26 euros. En ce qui concerne l'opération «J'me bouge pour mon club», 444 clubs se sont partagé la somme de 444 000 euros et l'enveloppe est entièrement liquidée.

Quant à la numérisation des cours spécifiques des fédérations, la mesure d'aide a profité à 15 bénéficiaires pour un total de 324 000 euros. L'avance prévue est liquidée, soit un taux de liquidation de 80 %. Le solde sera versé sur la base des rapports d'activités. Quant à la numérisation des cours généraux, la convention établie prévoit une première tranche de 150 000 euros. Celle-ci a été liquidée. Deux autres tranches sont prévues selon l'état d'avancement des travaux.

J'en viens aux aides aux clubs par l'intermédiaire des fédérations et associations sportives. L'avance de 80 %, soit 4,8 millions d'euros, est liquidée. Le solde sera liquidé sur la base des justificatifs des bénéficiaires. À cet égard, 804 000 euros ont déjà été versés, soit au final déjà 80 % de l'enveloppe.

Enfin, 1 179 clubs ont relevé le défi de l'édition 2021 de l'opération «J'me bouge pour mon club». Après un important travail de vérification des données transmises, 766 clubs, soit 65 % des clubs participants, ont déjà perçu le montant promis. Les prix spéciaux seront, quant à eux, libérés dans les semaines à venir.

Au-delà de ces moyens, je précise aussi que 772 000 euros ont été versés à quelque 359 clubs de foot labélisés. Si d'aventure des soldes doivent subsister, il s'agira de sommes marginales.

Pour les 4,1 millions d'euros obtenus lors du dernier conclave, les montants ne seront disponibles qu'à partir du mois prochain.

Je souhaite saluer le travail de mes services au sein de l'ADEPS qui ont abattu un travail colossal afin de répondre au plus vite aux besoins des acteurs tout en s'assurant, conformément à la législation, de l'utilisation des aides telle que balisée dans les différents textes.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la complétude de votre réponse, notamment par rapport aux conignes qui subsisteront. La prudence doit encore prévaloir lors de la reprise de l'activité sportive. Il est bien vu d'avoir pensé à l'état des douches. Je n'y avais pas songé, même si certaines difficultés liées à des installations m'ont été rapportées. Je m'interroge sur la nécessité d'installer des détecteurs de CO₂, pour vérifier la qualité de l'air en temps réel. Il serait particulièrement utile d'adopter les gestes barrières et de faire preuve de prudence, comme vous l'avez rappelé.

Enfin, je salue la consommation de crédits. Rien ne sert de promettre des montants s'ils ne sont pas libérés rapidement et réellement. Je n'ai qu'un seul regret, celui de ne pas avoir pu, dans notre Parlement, voter la proposition de décret spécial que nous venons de déposer, René Collin et moi-même, visant à dépenser des moyens régionaux au profit du sport francophone. Dans le contexte de la crise de la Covid-19, je reste persuadé que le sport peut être soutenu par l'alliance entre Bruxelles et la Wallonie dans des fédérations réunies, plutôt que par une fuite en avant régionale.

1.7 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Étude du SROI (Social Return On Investment), l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), l'Union des associations européennes de football (UEFA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant l'apport du football amateur à l'économie belge»

M. André Antoine (cdH). – Chaque année, le football amateur rapporterait environ 2,1 milliards d'euros à l'économie belge selon une étude scientifique validée par le modèle de rendement social de l'investissement du programme GROW de l'Union of European Football Associations (Union des associations européennes de football – UEFA) et menée conjointement par l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), l'UEFA, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de nombreux représentants du monde académique. Près de 400 000 joueurs rapporteraient 420 millions d'euros auxquels il faut ajouter plus d'un milliard d'euros d'avantages liés à la santé. La baisse de la criminalité liée à la pratique du sport et l'augmentation du taux d'emploi se chiffrent à 580 millions d'euros.

«La valeur réelle du football dans notre société ne descendra donc jamais en dessous de ce montant de 2,1 milliards d'euros. Par ailleurs, cette étude montre parfaitement que le football n'est pas qu'un simple sport qui voit s'affronter deux équipes. Il revêt également un aspect économique, sans oublier les bénéfices sociétaux» explique le docteur Matteo Balliauw du centre de connaissances de la *Royal Belgian Football Association* (RBFA) qui a assuré la coordination de l'étude en question.

Madame la Ministre, partagez-vous l'analyse et les constats de cette étude? Une étude similaire existe-t-elle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment comptez-vous relancer les affiliations dans le football avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) que vous avez rencontrée le 26 juin 2021, sachant que l'on enregistre une forte baisse du nombre d'affiliations de footballeurs qui n'est pas compensée par la légère hausse du nombre d'affiliations de footballeuses?

Quels sont les résultats de vos entretiens avec le SPF Finances pour augmenter les indemnités payées aux bénévoles sans que celles-ci soient soumises à l'impôt? Ce sujet me tient particulièrement à cœur parce qu'une bonne mesure avait été prise, mais elle était probablement trop large, ce qui avait entraîné la réaction de la Cour constitutionnelle. Il convient néanmoins de prévoir des dispositions fiscales particulières à l'égard des bénévoles du monde sportif.

Enfin, avez-vous mis en place une stratégie pour la pratique du football à l'école avec la ministre Désir afin de conforter les affiliations dans ce sport?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme indiqué dans l'article que vous relayez, l'étude est commandée par l'UEFA en collaboration avec l'OMS.

L'UEFA a élaboré une méthodologie standardisée afin d'obtenir des chiffres pour l'ensemble de ses 55 fédérations. Pour ce faire, elle collabore directement avec les fédérations nationales pour obtenir une série de chiffres et d'indicateurs. Les résultats ont été présentés pour la Belgique, mais ceux de l'ensemble des autres pays ne sont pas encore connus. À ce stade, les résultats sont connus pour 25 pays (hormis la Belgique). Cela concerne 8,6 millions de joueurs pour un impact sociétal de 39,4 milliards d'euros. L'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), comme d'autres administrations de différents niveaux de pouvoir, a été sollicitée par l'Union belge de football (URBSFA) afin de transmettre différents chiffres sur la base du cadre imposé par l'UEFA.

Les chiffres belges de l'étude concernent trois aspects:

Premièrement l'économie: il s'agit des sommes déboursées par les joueurs et des investissements consentis dans les infrastructures, ce qui représente un montant total de 420 millions d'euros.

Deuxièmement l'impact positif du sport sur la société: le sport a pour vertu notamment de faire diminuer la délinquance ou de valoriser le travail des bénévoles. Cet impact positif est estimé à 582 millions d'euros.

Troisièmement, l'impact sur la santé: la pratique du football permet de réaliser des économies dans le domaine de la santé grâce à son impact positif notamment sur le vieillissement, le cancer et le diabète. Le montant ainsi économisé est estimé à 1,13 milliard d'euros.

Au travers de l'exercice réalisé, nous disposons d'indicateurs chiffrés quant à l'impact sociétal du football dans notre pays. L'on parle ici de 2,13 milliards d'euros rien que pour le football amateur. Et cet apport est incontestable.

L'intérêt de cette étude réside dans son approche qui se veut holistique: elle ne se résume pas à une approche recettes-dépenses, mais à l'analyse et la déclinaison des bienfaits de la pratique du football sur la santé. Cette étude a recours à ce que l'on appelle en économie la «théorie d'utilité» qui permet de convertir en valeur économique le bien-être que procure aux joueurs le fait de pratiquer le football. Cette valeur est chiffrée à 3 752 euros par affilié. Si je transpose ce résultat aux sportives et sportifs affiliés aux fédérations reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec toutes les réserves méthodologiques nécessaires, on dépasse allégrement une valeur de 2,8 milliards d'euros.

Comme je l'ai rappelé à maintes reprises durant la crise sanitaire et lors de mon appel à une union sacrée au bénéfice du monde sportif, l'activité physique et sportive constitue non seulement la première ligne la plus efficace en termes de prévention et de sensibilisation à la santé, mais son rôle comporte également des dimensions de bien-être, d'intégration et d'implication sociale.

Cette étude ne doit pas être lue uniquement à travers le prisme du football. Elle doit permettre aux différents niveaux de pouvoir concernés d'insister sur le fait que l'activité physique et sportive dans son ensemble doit être considérée comme un élément indispensable et prioritaire des politiques sportives à mener.

Le mouvement sportif remplit son rôle, mais il doit être soutenu et estimé à hauteur de sa contribution, afin qu'il puisse répondre aux attentes et atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Cette étude est un argument de poids pour valoriser les budgets consacrés au sport et obtenir de meilleures avancées au niveau du travail associatif. À

cet égard, l'Office national de sécurité sociale (ONSS) a récemment confirmé que les travailleurs associatifs pourront être indemnisés à hauteur de 1 065 euros par mois, au lieu 532,50 euros, durant les mois de juillet, août et septembre. Je rappelle que le plafond annuel reste fixé à 6 390 euros par an.

Par ailleurs, je n'ai pas attendu l'étude de l'UEFA. J'ai demandé à mes services de commander une étude sur les impacts économiques et sociaux du sport. Elle est réalisée par un consortium d'acteurs dont une université anglaise et une entreprise autrichienne spécialisée qui disposent d'une grande expertise dans ce domaine. L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB) apportent également leur concours. Cette étude est menée conjointement avec *Sport Vlaanderen* afin de disposer d'une vue d'ensemble sur le territoire.

Pour l'heure, le volet économique est en cours de finalisation et la dimension sociétale devrait être terminée fin de cette année. Cet exercice actualisera et amplifiera les dernières données en la matière, qui datent de 2014. Il apparaissait alors que les entités économiques directement liées au sport – sociétés, associations, services publics, etc. – ont généré une valeur ajoutée brute directe de 5,735 milliards, soit 2 fois plus que le secteur agricole (2,8 milliards) et plus que les secteurs de l'énergie (électricité, gaz et vapeur) et des télécommunications, qui représentaient respectivement 5,2 milliards d'euros.

Avec les effets indirects (biens et services nécessaires à la production des effets directs) ainsi que la consommation de la main-d'œuvre employée dans le secteur, la valeur ajoutée brute totale atteint 8,6 milliards d'euros, soit 2,43 % de la valeur ajoutée brute totale de l'économie belge. Le secteur des biens et des services sportifs contribue à la création d'emplois: 84 320 emplois directs et 118 708 emplois indirects ont été créés, soit 2,66 % de l'emploi belge en 2014. De plus, avec un multiplicateur de 1,34 – tout nouvel emploi direct générant 0,34 emploi indirect – le secteur du sport pourvoit intensément à la création d'emplois et se montre résistant aux crises économiques.

Concernant les affiliations, les clubs et l'Association des clubs francophones de football (ACFF) s'accordent à dire que l'engouement n'est pas retombé et qu'il est même encore plus important qu'avant. Nous sommes toutefois en période de désaffiliation. À l'instar d'autres sports, en effet, le football permet aux joueurs de changer de club à l'issue d'une saison sportive et ce changement passe par une procédure de désaffiliation. De manière réglementaire et automatique, certains joueurs ne sont toutefois pas repris dans les statistiques.

Je précise cependant que même en cette période de creux, le nombre d'affiliés atteint le

chiffre record de 188 000 personnes. Les réaffiliations débutent le 1^{er} juillet. De plus, il est encore possible d'inscrire les équipes de jeunes pour les championnats en août et en septembre.

Ce n'est qu'à l'automne que nous pourrons tirer des conclusions.

Le football profite déjà d'une exposition sans précédent avec les Red Flames et les Diables rouges, et il n'y a pas lieu de soutenir plus encore la promotion de cette seule discipline.

L'Association des clubs francophones de football (ACFF) organise des actions au niveau scolaire, avec le programme Festifoot, qui rencontre un grand succès cette année: en dépit du contexte particulier, près de 220 établissements scolaires ont participé à ce projet et 25 000 jeunes ont pu découvrir – ou redécouvrir – le foot.

L'ACFF reconnaît également trois foot-études à Waremmes, Jodoigne et Nivelles. Elle organise également son pôle foot-élite-études (FEE), pour une conciliation optimale du sport et des études, à Bruxelles, Ciney, Charleroi, Mouscron et Liège, sans oublier que certains clubs collaborent eux aussi directement avec des établissements scolaires.

M. André Antoine (cdH). – Espérons que la participation des Diables rouges au Championnat d'Europe apporte encore un coup de fouet supplémentaire au football et aux affiliations qui pourraient s'ensuivre: après un grand tournoi, surtout s'il est réussi, un grand nombre de jeunes optent pour cette discipline et s'inscrivent dans les clubs.

Nous serons donc attentifs à l'évolution de ces affiliations, même si, ces dernières années, c'est le football féminin qui a largement compensé – et fort heureusement – la baisse des affiliations chez les hommes. C'est donc un mouvement plus structurel que conjoncturel.

Par ailleurs, Madame la Ministre, je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté, avec Mme Désir, au sport-études, notamment pour le football. De nouvelles sections se sont ouvertes, preuve s'il en est de l'attractivité de ces disciplines.

Enfin, j'espère que l'étude que vous évoquez, Madame la Ministre, et qui devrait être achevée à la fin de l'année nous sera présentée en commission, car elle livrera nombre d'informations à retenir et à diffuser, démontrant à quel point le sport apporte un grand nombre d'éléments positifs à notre société, tant sur le plan économique que sociétal. Je souhaite donc que cette étude soit partagée avec le plus grand nombre et certainement avec les responsables politiques que nous sommes.

1.8 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de

l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Futur pôle sportif multidisciplinaire»

M. André Antoine (cdH). – Jean-Luc Crucke, le ministre wallon des Infrastructures sportives, compte lancer, dans le courant de 2022, un appel à candidatures afin de «désigner le site idéal pour accueillir le nouveau pôle sportif multidisciplinaire voulu par le gouvernement wallon dans son nouveau plan de relance». Le démarrage du chantier est espéré début 2024. Le projet bénéficierait de 130 millions d'euros, excusez du peu, à partager avec celui de la création d'un pôle dédié au vélo comprenant un vélodrome couvert. La construction d'un centre sportif d'excellence multidisciplinaire permettrait, selon M. Crucke, d'allier la pratique des disciplines au plus haut niveau, la formation des sportifs, la recherche médicale et scientifique avec le développement économique.

Madame la Ministre, je me permets d'insister: vous êtes toujours et plus que jamais, et je l'espère encore à l'avenir, chargée de la politique sportive. Avez-vous rencontré M. Crucke à ce propos? Si oui, avez-vous convenu de collaborer puisque vous gérez la politique sportive ainsi que les quinze centres de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) qui participent à la création d'une offre sportive en proposant des infrastructures appelées à se moderniser, comme nous en avons fait le choix en son temps avec M. Demotte?

Quels sont les objectifs sportifs poursuivis par la création de ce centre d'excellence sportive multidisciplinaire? N'est-ce pas l'occasion de rationaliser l'offre? En 2012, nous avons eu, au gouvernement, de très nombreuses discussions sur la localisation du centre sportif de haut niveau. Comme vous le savez, nous avons finalement opté pour le site de Louvain-la-Neuve et avons investi 22 millions d'euros. Nous avons complété le projet avec la création d'une piste d'athlétisme extérieure. Nous avons programmé la construction de piscines, elles ont eu lieu, et avons ajouté celle du Dojo fédéral, qui a fait couler beaucoup d'encre. Nous espérons encore créer un centre de référence pour le volley-ball avec feu son président, M. Daffe. Voilà donc toutes les disciplines disponibles à Louvain-la-Neuve, la principale ville universitaire francophone, le principal centre sportif pour étudiants, remarquablement situé entre la Wallonie et Bruxelles et tellement facile d'accès.

Dès lors, je considère, et cela ne vous étonnera pas, que le meilleur choix pour l'implantation du nouveau site est Louvain-la-Neuve, qui propose à la fois une formation académique, une pratique sportive aux étudiants ainsi qu'aux sportifs

de haut niveau et qui est aussi accessible à tous les sportifs amateurs. J'espère donc que la décision qui tombera tiendra compte de ces différents éléments et que le Conseil supérieur des sports du côté francophone ou l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) seront consultés pour déterminer le choix définitif du site qui accueillera cet investissement majeur pour le monde du sport.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je me réjouis des initiatives prises par la Wallonie pour investir dans le sport, celles-ci répondent à l'appel que j'avais lancé en faveur d'une union sacrée pour le monde sportif. Je ne m'inscris pas dans une logique de concurrence, mais, au contraire, de collaboration et de complémentarité. Dans cette période de post-crise, c'est ce que le monde sportif attend de nous. La Région wallonne et la Région Bruxelles-Capitale ont répondu à mon appel, ainsi que les villes, les communes ainsi que les provinces, et je m'en réjouis. En effet, il est capital de tirer le meilleur parti possible de la situation actuelle dans laquelle, il faut le reconnaître, la politique sportive est morcelée.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas attendu pour investir dans ses centres ADEPS qui regroupent différents centres de formation: le tennis et la gymnastique à Mons; le badminton, le rugby, la natation et le handball à Liège; l'athlétisme à Louvain-la-Neuve; le basket à Jambes; le hockey à Auderghem ou encore le VTT à la Baraque de Fraiture.

Notre plan d'investissement pour la période 2020-2024 est de 120 millions d'euros. De plus, dans le cadre du plan européen de relance, nous avons obtenu 32 millions d'euros rien que pour nos infrastructures sportives. L'investissement en cette matière est en effet prépondérant, car des infrastructures de qualité sont le premier stimulant à la pratique sportive.

Il convient cependant que les démarches entreprises puissent s'inscrire dans une politique sportive globale, le ministre wallon chargé des infrastructures sportives y est d'ailleurs attentif. Il ne s'agit pas de rêver de disposer d'un outil, mais de savoir s'il répond à un réel besoin, de savoir qui va le gérer et qui va l'utiliser. Remplir une infrastructure à un certain instant est facile, mais s'assurer que dans cinq ou dix ans nos élites sportives y pratiqueront toujours est plus complexe. Les éléments à prendre en considération sont nombreux et doivent être étudiés dès maintenant.

Je me réjouis que, dans ses déclarations, le ministre Crucke a fait part de sa volonté de collaborer avec mes services puisque c'est moi, en tant que ministre des Sports, qui détermine la politique sportive et soutiens les clubs ainsi que les fédéra-

tions. Toutes les initiatives prises pour optimiser les ressources humaines et financières du sport francophone sont positives et méritent d'être saluées, pour autant qu'elles s'inscrivent dans un cadre cohérent. C'est ainsi qu'elles permettront à chacun de s'épanouir dans la discipline sportive choisie.

M. André Antoine (cdH). – J'ai un espoir, celui de voir le gouvernement wallon retenir le meilleur site possible et de ne pas repartir à zéro, ce qui serait à la fois complètement stupide et antiéconomique, mais, au contraire, de valoriser des installations déjà existantes. Certes, Liège dispose d'une grande potentialité, mais Louvain-la-Neuve, de par les réalisations décidées ou en cours d'exécution, présente un avantage non négligeable, ne fût-ce que sa proximité avec Bruxelles, ce qui n'est pas le cas de Liège. J'espère que le site de Louvain-la-Neuve sera retenu.

Je suis évidemment favorable aux collaborations. J'ai eu la chance de détenir, par le passé, à la fois les compétences ministérielles des infrastructures, de la politique sportive et de la politique de l'emploi qui nous a notamment permis d'augmenter le nombre de postes bénéficiant d'aides à la promotion de l'emploi (APE) mis à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'ADEPS. Cette collaboration est le meilleur atout en matière de politique sportive.

Ne soyons pas pour autant naïfs, même si je ne néglige pas les contacts que vous entretenez, Madame la Ministre, avec Jean-Luc Crucke. Vous évoquiez ses déclarations au Parlement wallon. Je vous rappelle qu'à chaque fois, mes collègues sont là pour en témoigner, il plaide pour une régionalisation de la politique sportive. Tout récemment, le ministre-président wallon Elio Di Rupo lui-même a affirmé que, pour 2024, la formation en alternance, la petite enfance et la politique sportive devaient être régionalisées. Il ne s'agit pas, en l'espèce, d'une simple collaboration, mais, dans le chef de certains, d'une véritable absorption. Je le déplore.

1.9 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Difficile statut d'arbitre au sein du foot amateur»

M. John Beugnies (PTB). – Les provinces francophones font face à une pénurie d'arbitres dans le football amateur. Le nombre de ces officiels diminue d'année en année à cause, entre autres, de la violence qui règne sur le terrain et

autour. Même dans les catégories d'âges inférieures, les arbitres sont victimes d'insultes de la part de parents, de pseudo-supporters et de joueurs. Ils subissent également des menaces verbales et physiques, voire des agressions. En Belgique, les arbitres sont souvent livrés à eux-mêmes, seuls contre tous.

Une étude de l'Université libre de Bruxelles (ULB) pointe trois causes principales à la démotivation ressentie par les arbitres: le manque de reconnaissance de leur métier, la violence sur le terrain et en-dehors et les déficits structurels liés au manque d'encadrement ou à la faiblesse de la rémunération. Or, sans arbitre, le football n'existe plus. Les arbitres constituent un pilier fondamental de ce sport. Ils sont pour la plupart bénévoles et font preuve d'un engagement sans faille. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit les considérer à leur juste valeur et leur permettre de jouer leur rôle dans un climat serein et bienveillant.

Madame la Ministre, que comptez-vous faire pour améliorer les conditions de travail des arbitres dans le football amateur? Quelles mesures avez-vous prises pour enrayer la diminution inquiétante du nombre d'arbitres?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous avez raison de souligner le manque d'arbitres qui se fait cruellement ressentir dans les fédérations sportives. J'ai déjà cité les actions de promotion et de sensibilisation encouragées par mes services dans le cadre d'autres questions parlementaires. Toutes les fédérations de sports collectifs développent des initiatives pour attirer les jeunes vers l'arbitrage, qu'il s'agisse du football, du basketball, du hockey ou encore du handball. J'encourage ces initiatives à travers le processus de subventionnement de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) pour l'action sportive locale, puisque les programmes de sensibilisation des jeunes à l'arbitrage y sont admissibles.

Par ailleurs, dans son nouveau programme pédagogique de stages sportifs organisés dans les centres sportifs, mon administration a établi des socles à acquérir par les stagiaires en fonction de leur niveau. Grâce à la filière PROgression, le stagiaire âgé de minimum neuf ans est initié et perfectionné dans sa discipline sportive durant sa semaine de participation. Il est également sensibilisé à des aspects socio-éducatifs comme le fair-play, le respect des règles du jeu et l'arbitrage. De son côté, le collège Sainte-Véronique de Liège a le projet de développer, dans l'enseignement secondaire, une section sport-études orientée vers l'arbitrage sportif. Dernièrement, j'ai aussi assisté l'assemblée générale de l'Association des clubs francophones de football (ACFF), aile francophone de la *Royal Belgian Football Association*

(RBFA) et à la présentation de son plan de développement. Pas moins de 500 candidats se sont inscrits aux formations programmées en septembre.

Les conditions du statut de l'arbitrage s'amélioreront notamment grâce à l'avant-projet de décret relatif à l'éthique dans le sport qui vous sera présenté prochainement. Il prévoit la création d'un observatoire de l'éthique, du fair-play et de la bonne gouvernance qui se réunira au moins deux fois par an et sera composé de vingt membres provenant de secteurs variés comme l'Administration générale du sport (AGS), le monde sportif, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), ou encore Unia, le Centre inter-fédéral pour l'égalité des chances.

Cet avant-projet de décret aura pour objectif d'entamer une analyse de tous les aspects relatifs aux discriminations, au harcèlement, à l'éthique, à la bonne gouvernance et à l'égalité des genres dans le sport francophone. Des propositions d'actions me seront ensuite soumises. Le texte aura également un rôle de guide auprès des fédérations sportives. Celles-ci seront tenues d'intégrer la charte éthique dans leur règlement et de prévoir et d'appliquer des sanctions pour les gestes et attitudes contraires aux principes contenus dans cette charte.

Par ailleurs, mon cabinet est en contact avec le Panathlon Wallonie-Bruxelles au sujet de sa future campagne sur l'arbitrage. Le rôle de l'arbitre est essentiel dans le sport afin de garantir le respect des règles et des autres. La lutte contre le racisme fait bien évidemment partie des combats à mener. J'irai même plus loin: cette lutte est primordiale afin d'assurer le plein épanouissement de tout individu et de contrer toute forme de discrimination et de violence.

M. John Beugnies (PTB). – Le sport, et particulièrement le football parce qu'il touche un grand nombre de jeunes, joue un rôle majeur dans notre société, un rôle qui dépasse les enjeux économiques. Trop souvent, les matchs, y compris dans les catégories de jeunes et chez les amateurs, ne se déroulent pas dans de bonnes conditions. Au-delà de l'esprit de compétition, les rencontres sont empreintes d'un manque de fair-play et de violences qui ternissent l'ambiance. Le sport devrait, au contraire, développer la solidarité et la fraternité entre les joueurs. Ne sous-estimons pas le rôle éducatif du football.

Dans cette optique, nous devons accompagner les clubs, les coaches et les parents. Nous devons aussi protéger les arbitres qui, grâce à leur vocation, permettent à des milliers de sportifs de s'adonner à leur discipline. J'entends que des efforts sont faits pour enrayer la diminution du nombre d'arbitres. Néanmoins, ce nombre continue de fondre d'année en année, ce qui se comprend en raison des violences et du manque de considération auxquels les arbitres ont droit.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit envoyer un message clair et fort pour réaffirmer son soutien aux arbitres. Elle doit leur assurer qu'elle lutte fermement contre toutes les violences à leur égard et qu'elle fera en sorte que leur poste soit respecté et considéré à sa juste valeur.

1.10 Question de M. John Beugnies à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de Bingoal Ladies et promotion du sport féminin»

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, les championnats de Belgique de cyclisme se sont déroulés le dimanche 20 juin 2021. Nous avons pu admirer sur Auvio la prestation des coureuses de l'équipe Bingoal-Wallonie-Bruxelles Ladies, qui ont réussi l'exploit, pour leur première année, d'accéder à la deuxième marche du podium.

Quelle magnifique vitrine pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement pour le sport féminin! Je sais que ce sujet vous touche particulièrement. Il pourrait être intéressant de valoriser ces résultats pour promouvoir le sport et attirer de nouvelles sportives et de nouveaux sportifs.

Madame la Ministre, une communication spécifique relative à ces bons résultats est-elle prévue? Comment comptez-vous susciter, grâce à ces bons résultats en compétition, de nouvelles affiliations sportives, principalement auprès du public féminin?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, c'est la deuxième saison qu'une majorité des classiques belges et des championnats sont rediffusés en direct à la RTBF ou sur Auvio. En 2020, les courses suivantes ont été rediffusées: le Grand Prix Samyn, la course Gand-Wevelgem, le Tour des Flandres, l'épreuve Liège-Bastogne-Liège, la Flèche wallonne, la course *by le Tour*, l'Oxyclean Classic Bruges-La Panne, le Championnat de Belgique sur route et les championnats du monde de cyclisme sur route et du contre-la-montre. Cette année, le Grand Prix Samyn, la course Gand-Wevelgem, l'Oxyclean Classic Bruges-La Panne, le Tour des Flandres, la Ronde de Mouscron, l'*Amstel Gold Race*, la Flèche wallonne, l'épreuve Liège-Bastogne-Liège et le Championnat de Belgique sur route ont déjà été diffusés. Les courses

suivantes seront diffusées prochainement: la course *by le Tour*, les Jeux olympiques, les championnats du monde de cyclisme sur route et du contre-la-montre. Je ne peux évidemment que me réjouir de ces différentes retransmissions.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le premier objectif est d'élargir la base en attirant plus de femmes à la pratique sportive du vélo. Pour les initier à la compétition, plusieurs projets sont mis en place. Par exemple, des sorties entre femmes sont programmées pendant l'été. Celles-ci ont pour but de dénicher des ambassadrices qui vont développer des groupes féminins en Wallonie et à Bruxelles, en particulier pour le loisir. En outre, un accompagnement des licenciées jusqu'aux juniors de 17-18 ans aura lieu avec des entraînements et des compétitions entre filles. Cet encadrement sera supervisé par Ludivine Henrion.

Enfin, une collaboration avec l'équipe Bingoal-Wallonie-Bruxelles Ladies est prévue pour assurer une continuation après la catégorie des juniors. Ce club, créé en 2021, a attiré beaucoup de filles et permet aux novices de découvrir la compétition et le niveau international pour les plus talentueuses. À l'avenir, le recrutement loisirs et de compétition restera la priorité au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment avec une formation continue pour les compétitrices jusqu'à la catégorie des juniors.

Au niveau de l'équipe Bingoal-Wallonie-Bruxelles Ladies, que nous subventionnons à hauteur de 20 000 euros, ses membres font le nécessaire pour franchir le cap vers la formation d'une équipe continentale en 2022. De cette manière, ils évitent de perdre leurs meilleurs éléments et cela leur permet de découvrir davantage de courses. Étant une équipe nationale, beaucoup de courses leur étaient jusqu'à présent refusées. Je suis bien consciente de la nécessité de médiatiser cette équipe. C'est la raison pour laquelle j'ai assisté, le 15 mai dernier, à l'entraînement de l'équipe Bingoal-Wallonie-Bruxelles Ladies au vélodrome de Rochefort-Jemelle, en la présence de journalistes.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, vous avez raison lorsque vous dites que la RTBF déploie de nombreux efforts. Il faut le reconnaître, d'autant plus que ces efforts sont absolument nécessaires. Rappelons-nous de l'époque où le tennis féminin avait été très médiatisé grâce aux performances de deux grandes championnes belges, Justine Henin et Kim Clijsters. Leur succès a eu un effet considérable sur le nombre d'affiliations dans les clubs de tennis.

Malheureusement, d'autres sports féminins sont beaucoup moins médiatisés, malgré les efforts de la RTBF. C'est dans ce cadre que vous entrez en jeu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour faire la promotion de ces sports et pour mettre en avant des grandes championnes dans des disciplines malheureusement moins mé-

diatisées. Aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé de football. Vous avez signalé tout à l'heure la magnifique médaille de bronze de l'équipe féminine belge de basketball, les *Belgian Cats*, dont nous n'avons malheureusement pas beaucoup parlé. La compétition a été diffusée sur Auvio, donc même pas directement à la télévision. Il faut faire des efforts de médiatisation, car cette stratégie porte ses fruits et crée de nouvelles affiliations dans les clubs.

1.11 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accueil des personnes réfugiées ou apatrides par les établissements d'enseignement»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Depuis maintenant plusieurs mois, des personnes sans papiers occupent un réfectoire de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Parmi elles, on retrouve notamment des enfants. Devant le drame vécu par ces personnes, les autorités de l'Université ont apporté tout leur soutien et ont appelé le gouvernement fédéral à adopter «une politique accueillante, cohérente et digne faisant réellement écho aux revendications des sans-papiers», notamment en définissant des critères clairs et des objectifs de régularisation.

Madame la Ministre, pourriez-vous dresser un état des lieux de la situation des personnes sans papiers occupant l'Université? Quelles informations avez-vous pu obtenir à ce jour de la part des autorités?

Par ailleurs, cette situation me permet de faire le point sur le soutien accordé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux réfugiés afin d'accéder aux établissements d'enseignement supérieur. Nous l'avons déjà évoqué dans le cadre des auditions sur la précarité étudiante: les personnes n'ayant pas un diplôme reconnu en Fédération Wallonie-Bruxelles éprouvent de vraies difficultés pour accéder à l'enseignement supérieur. Des dispositions spécifiques sont-elles prévues pour leur permettre d'entamer des études supérieures? Enfin, des réflexions sont-elles en cours afin de faciliter les équivalences de diplômes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles – Madame la Députée, depuis plus de trois mois, des personnes sans papiers occupent,

entre autres lieux, un réfectoire de l'ULB. Ces personnes résident en Belgique depuis cinq, dix, quinze ou parfois même trente ans. Les demandes formulées par ces personnes sans papiers relèvent, comme vous le savez, des compétences du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration.

Votre question porte sur le cas des étudiants réfugiés et apatrides, qui ont un statut et qui ne sont toutefois pas des personnes sans papiers. Je vous donnerai donc des éléments de réponse concernant les réfugiés apatrides. J'ajouterai ensuite quelques éléments relatifs aux personnes sans papiers.

Dans le cadre de la réforme du régime des allocations d'études, réforme en cours d'adoption par le gouvernement, j'ai proposé d'insérer une disposition permettant aux apatrides ainsi qu'aux bénéficiaires de la protection subsidiaire de bénéficier d'une allocation d'études, aux mêmes conditions que les réfugiés. Ceux-ci pouvaient déjà y prétendre selon les dispositions en vigueur. Pour ce public cible, les conditions d'accès à une allocation d'études ont d'ailleurs été facilitées et simplifiées. Dans la mesure où ce public serait déclaré comme boursier, il pourrait donc, d'une part, bénéficier du non-paiement des droits d'inscription et, d'autre part, de la gratuité des supports de cours.

Concernant les initiatives prises par les établissements en faveur des étudiants réfugiés et apatrides, je vous invite à consulter la cartographie établie sur le site de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), à l'adresse <https://www.ares-ac.be/fr/relations-internationales>, sous la rubrique «Réfugiés et chercheurs en danger». Celle-ci liste et classe les nombreuses actions menées par nos établissements ainsi que les personnes de contact au sein de chacun d'entre eux.

Enfin, concernant les équivalences de diplômes, la procédure de reconnaissance pour les diplômes de personnes réfugiées ne disposant pas des documents nécessaires a été fortement assouplie. En outre, la gratuité de l'ensemble des procédures d'équivalence a été assurée pour ce public fragilisé. Par ailleurs, la réglementation n'exclut pas de la procédure d'équivalence les personnes ne disposant pas d'un statut légal en Belgique, dès lors que la demande d'équivalence est introduite à des fins professionnelles ou pour poursuivre des études supérieures exigeant un grade académique spécifique.

Enfin, concernant l'accueil des personnes sans papiers dans l'enseignement supérieur, les établissements ont toujours la liberté d'inscrire un étudiant sans qu'il ait un statut légal en Belgique. Par ailleurs, tous les étudiants régulièrement inscrits peuvent bénéficier des aides proposées par les services et conseils sociaux, quelle que soit leur situation.

1.12 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plagiat dans les établissements d'enseignement supérieur»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Un article du magazine «*LeVif/L'Express*», publié en début du mois faisait état de faits récurrents de plagiat dans les universités. Malgré l'existence et l'amélioration des logiciels de détection des similitudes, les techniques de fraude évoluent elles aussi. Les profils de tricheurs-fraudeurs varient et les formes de plagiats sont nombreuses: traduction d'un passage entier sans référence de la source, reformulation d'un argument à son compte, ou encore auto-plagiat, plus répandu parmi les chercheurs.

La récurrence du phénomène semble indiquer, entre autres, l'inadéquation des formations données au personnel enseignant sur l'utilisation des logiciels anti-plagiat; en effet, certains enseignants n'en font jamais usage. Il est vrai que leur utilité est assez ambiguë: il faut savoir interpréter correctement les passages repérés comme étant problématiques. Chaque professeur devrait alors vérifier et comparer lui-même les extraits tout en se demandant s'il y a bel et bien intention de triche. Mais ceci n'est d'aucune utilité face à un autre type de fraude, maintenant, on peut même acheter ses travaux sur internet...

Madame la Ministre, bien qu'il soit de la décision et de la responsabilité du professeur de porter ou non les constats de plagiat au rectorat, et que donc il n'existe pas vraiment de statistiques fiables sur l'ampleur du phénomène, disposez-vous quand même de chiffres que vous auriez communiqués les établissements d'enseignement supérieur? Je suppose que les hautes écoles sont moins touchées par le plagiat, car leurs cursus sont davantage orientés sur la pratique et que leurs unités d'apprentissage reposent sur d'autres modalités d'évaluation que les travaux écrits, mais pouvez-vous me le confirmer?

Je pense que les cas récurrents de plagiat révèlent un problème plus large, le manque d'accompagnement des professeurs dans nos universités, mais aussi de sensibilisation des étudiants. Il me semble qu'une réflexion devrait être menée pour mieux accompagner tant les enseignants que les étudiants. Des notions aussi élémentaires que le respect du travail produit par autrui, l'intégrité et l'honnêteté intellectuelle vont sans doute de soi pour une personne ayant passé du temps sur sa thèse, mais le sont sans doute moins pour des jeunes qui ont grandi avec inter-

net, où la connaissance est à portée de main et où tout se partage. Dès lors, comment mieux outiller les professeurs face à cette problématique? Pourrions-nous prévoir un bref cursus destiné aux enseignants comprenant une sensibilisation au plagiat en complément d'autres outils qui pourraient être mis à leur disposition? Il ne s'agit bien évidemment pas de brider la liberté académique, bien au contraire, mais de mieux outiller le personnel enseignant.

Qu'en est-il plus particulièrement des étudiants? Comment leur fournir un meilleur outillage? En effet, les cas de plagiat sont souvent liés à un problème de méthodologie, tel qu'une méprise des règles de citation. Dès lors, ne pensez-vous pas qu'il faille proposer un accès systématique à des cours de méthodologie comme c'est déjà le cas dans certains programmes de droit, d'histoire, d'archéologie, par exemple? La méconnaissance des jeunes de ce qu'est concrètement le plagiat pose un problème du même ordre que le développement de l'esprit critique. Cette matière doit être enseignée, travaillée, mûrie, dès l'enseignement obligatoire. Menez-vous actuellement des réflexions communes à ce sujet à ce stade avec votre collègue Caroline Désir?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La plupart des règlements des études des établissements d'enseignement supérieur définissent ce qu'il faut entendre par plagiat et mettent sur pied des procédures pour sensibiliser les étudiants qui en feraient usage. Je ne dispose pas de statistiques concernant cette problématique, mais, s'il est avéré, le plagiat est généralement sanctionné, après la possibilité donnée à l'étudiant de faire valoir ses arguments, par une note de 0 sur 20 entraînant *de facto* l'échec de l'unité d'enseignement et, dans les cas les plus graves, par une sanction disciplinaire pouvant aller du renvoi temporaire à l'exclusion définitive du plaignant.

En vertu des articles 95/2 et 139/1 du décret du 7 novembre 2011 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), le nom de l'étudiant en cause est transmis au commissaire ou au délégué du gouvernement qui, après vérification du respect de la procédure et de la réalité de la fraude, le transmet à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) qui est chargée d'inscrire ce nom dans la base des données des fraudeurs dans laquelle nous retrouvons également le nom des étudiants ayant fraudé dans leur dossier d'admission ou d'inscription.

Le renvoi définitif implique automatiquement un refus d'inscription pour une durée de trois années académiques dans tout établissement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce

délai de trois ans prend cours le premier jour de l'année académique durant laquelle la fraude est sanctionnée. Les établissements d'enseignement supérieur sont très attentifs à sensibiliser non seulement les étudiants, mais également les professeurs sur la réalité du plagiat. La sensibilisation des étudiants débute dès leurs études secondaires à travers différents cours et se poursuit durant les études supérieures à de très nombreuses reprises.

En plus des cours de méthodologie qui détaillent la problématique, les enseignants sensibilisent généralement leurs étudiants à ce sujet lors de la communication des consignes sur les travaux à effectuer. La plupart des établissements d'enseignement supérieur ont aussi réalisé et distribué aux étudiants de petits guides rédigés à leur attention ou de petits cours en ligne dédiés à la recherche méthodologique ou encore leur proposent des pistes permettant d'éviter l'écueil du plagiat. Par conséquent, il me semble difficile de plaider, en l'occurrence, le manque d'information. Par ailleurs, les étudiants sont également vigilants à sensibiliser les professeurs non seulement à l'information et la formation des étudiants, mais aussi à la détection du plagiat au moyen, notamment, de logiciels destinés à rechercher tout indice de similitude qui pourrait se révéler douteux.

La problématique du plagiat est un sujet d'attention permanente et de longue date des établissements d'enseignement supérieur. Malgré tout, force est de constater que ces multiples dispositifs ne suffisent pas toujours à dissuader certains fraudeurs. Les efforts de sensibilisation doivent être poursuivis tout au long du parcours des étudiants et je suis disponible pour les soutenir dans toute nouvelle initiative qui permettrait de renforcer l'efficacité des mesures prises.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Il est clair que les procédures existent et sont utiles. Cependant, ce n'est pas suffisant. Vous avez raison, Madame la Ministre, d'insister sur la nécessité d'une prévention efficace, outre les aspects répressifs. Il faut clairement une stratégie globale à ce sujet, en ce qui concerne la formation des étudiants et l'outillage des professeurs qui doit être le

plus systématique possible. La réflexion doit être approfondie et poursuivie. L'importance de ce sujet est capitale pour l'enseignement supérieur, compte tenu du développement des nouvelles technologies.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Elisa Groppi, intitulée «Dégradation du climat social dans l'aide en milieu ouvert (AMO) Parler pour le dire (suivi)», de M. Mourad Sahli, intitulée «Carte jeune», de Mme Alda Greoli, intitulée «Recours en annulation à l'encontre du décret du 22 octobre 2020 modifiant le décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires», de Mme Margaux De Re, intitulée «Nouveau guichet unique contre tous types de harcèlement à l'Université de Namur (UNamur)», de M. Laurent Agache, intitulée «Proportion d'étudiants inscrits dans les filières STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques)», et de M. Eddy Fontaine, intitulée «Réalisation de stages pour années diplômantes dans les filières de l'événementiel», sont retirées.

La question orale de M. André Antoine, à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Premier bilan des examens de juin dans les universités et hautes écoles», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h05.*